



CAHIER DES CHARGES
CREATION DE SUPPORTS VIDEO
LIFE COTEAUX GASCONS
LIFE 19 NAT/FR/000828

Projet cofinancé par :



Le LIFE Coteaux Gascons a bénéficié d'un financement du programme LIFE de l'Union Européenne.

ARTICLE 1 : CADRE DE LA CONSULTATION

L'ADASEA du Gers, reconnue Association agréée au titre de la protection de l'environnement par arrêté Préfectoral, est le bénéficiaire principal et coordinateur du projet LIFE COTEAUX GASCONS.

Ce projet de 5 ans et 3,5 M€, dont 2,1 M€ de la Commission Européenne, a pour objectif de préserver la continuité écologique des Milieux Ouverts Agro-Pastoraux (MOAP) des coteaux du Gers.

Basé sur un partenariat avec la SAFER Occitanie, le CPIE Pays Gersois et le Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées (les partenaires membres du Consortium), il permettra d'apporter des moyens de restructuration et d'optimisation des herbages naturels aux éleveurs du territoire cible, et de valoriser l'élevage gersois comme catalyseur de biodiversité.

Pour en savoir plus : annexe 1 : vision commune

- les réflexions à l'origine du projet : https://www.adasea32.fr/Reunion_LIFE_01_2017
- un premier aperçu : <https://adasea32.fr/node/441>
- un état d'avancement plus récent : <https://www.adasea32.fr/node/480>

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION

Une des actions « E1f-Création de supports vidéo » prévoit la réalisation de 9 films afin de faire des zooms thématiques et d'entretenir la dynamique locale du projet, à diffuser sur le site internet du projet, sur les plateformes en ligne de vidéos ainsi qu'en projection publique.

Exemples de films vidéo de projets LIFE

- https://youtu.be/upVvwGw_fFk
- <https://youtu.be/xrRmo6SDmSI>
- <https://youtu.be/7IjF81K3S9I>
- <https://youtu.be/GFioYso69KU>

Cibles :

- les acteurs du territoire LIFE : propriétaires, agriculteurs, gestionnaires
- le grand public
- les acteurs institutionnels
- les financeurs

Article 3 : Contenu de la prestation

1. Ecriture des scénarios

À partir des thématiques prédéfinies : élaboration des scénarios en collaboration avec l'ADASEA et ses partenaires (rencontre physique et/ou en visio-conférence)

Échéancier et thématiques prévisionnelles

Décembre 2021 : La première vidéo servirait de support pour la présentation générale du projet, pourquoi-comment avec des références des témoignages d'agriculteurs gestionnaires de MOAP.

01/03/2022 : La seconde mettrait en valeur le travail effectué:

- cartographie avec l'enjeu des résultats sur le territoire et analyse de l'animation foncière
- retours des premières animations
- comment vont se matérialiser ces résultats

Juin-Juillet 2022 : Prise d'images récoltes de graines pour préparer les vidéos futures et l'utilisation pour les réseaux sociaux et le blog sous forme de teasing.

01/09/2022 : La troisième montrerait le travail des expertises sur le terrain : un exemple d'un diagnostic chez un exploitant.

Automne 2022 et printemps 2023 : Prise d'images des semis d'automne et de la levée.

01/04/2023 : La quatrième relaterait les premiers travaux, les premières restaurations des milieux.

01/09/2023 : La cinquième ciblerait les collectivités : implication par l'exemple et intérêt des premiers chantiers

01/03/2024 : Prise de vue sur les jeux créés par les étudiants

01/04/2024 : Le sixième film serait axé sur la valorisation auprès du grand public : exemple jeux + panneaux + animations grand public.

Mai et juin 2024 : Prise d'images sur les prairies restaurées en 2022

01/10/2024 : Le septième film présenterait les résultats des travaux, les restaurations abouties de milieux...

01/06/2025 : Le huitième film se concentrerait sur les retours d'expérience avec des témoignages

01/12/2025 : La neuvième vidéo (finale) sera présentée au colloque final. Elle sera issue des vidéos précédentes avec une présentation des réalisations majeures, des principaux résultats chiffrés. Ce film sera plus long que les autres (5 minutes envisagée)

2. *Réalisation des images envisagée : 9 courts-métrages (durée envisagée d'environ 3 minutes par vidéo sauf pour la vidéo finale) avec déplacements sur le terrain*
3. *Montage et post-production*
4. *Livraison des vidéos en Full HD*
5. *Sous-titrage en anglais (traduction possible par l'ADASEA 32) pour l'ensemble des films*
6. *Option : sous-titrage en français*
 - a. *par film*
 - b. *pour le film final*
 - c. *pour l'ensemble des films*

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DU MARCHE

La sélection de l'offre portera à 60% sur le critère technique et à 40% sur le critère prix et respect des délais.

ETAPES DE PROCEDURE :

- Envoi du cahier des charges
- Délai de réponse du prestataire : 15 jours ouvrés pour candidater
- Jugement des offres et information des candidats NON retenus dans un délai de 15 jours
- Notification du « bon pour accord » par mail au prestataire retenu au minimum 7 jours ouvrés après information des candidats NON retenus

ARTICLE 5 : CONDITION D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Le prestataire disposera d'un délai dont l'échéance est fixée au 15/12/21 pour l'étape de réflexion préalable et la réalisation de la première vidéo.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à respecter le calendrier prévisionnel établi ou à faire part au maître d'ouvrage de toute impossibilité.

ARTICLE 6 : CONTENU ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les candidats devront envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous leurs propositions détaillées au plus tard le 21/09/2021, en version électronique :

Secrétariat du LIFE Côteaux Gascons
Adasea du Gers
Maison de l'Agriculture
3 Chemin de la Caillaouère
CS 70161
32003 AUCH CEDEX

Contact : Mylène DUTAUT
Tél. : +33 (0)5 62 61 79 50
Mail : mylene.dutaut@adasea.net

Toutes questions ou compléments d'information techniques sont à formuler auprès de :

Coordinatrice du projet LIFE

aurelie.belveze@adasea.net

ou par téléphone au 0562617950

Les dossiers devront comprendre :

- une sélection de travaux réalisés pour des clients illustrant la capacité à répondre aux demandes de prestations
- un devis détaillé portant la référence du projet **LIFE19NATFR000828**

ARTICLE 7 : CLAUSE FINANCIERE

Le bénéficiaire règlera cette somme en versements échelonnés comme suit :

- 20 % à la signature du contrat, sur facture d'acompte portant la référence du projet
 - sur facture d'acompte au fur et à mesure de la livraison des films
- **Ces paiements s'effectueront par virement bancaire, sur présentation de factures libellées à l'ordre de :**

Adasea du Gers
Maison de l'Agriculture
3 Chemin de la Caillaouère
CS 70161
32003 AUCH CEDEX

- **Et précisant la référence du projet : LIFE NAT/FR/000828/E1c (obligatoire)**

Le budget maximum alloué pour ce projet est de vingt-neuf mille euros HT (29 000 € HT).

Le contrat est valable de sa signature à la livraison par le prestataire de l'ensemble des livrables attendus.

ARTICLE 8 : CLAUSE JURIDIQUE

A la signature du contrat, un contrat de prestation audiovisuelle et d'utilisation du livrable sera établi et signé par les deux parties.